

9. SWISS CHEESE AWARDS 2014 - Rapperswil-Jona

Chalet pour le marché

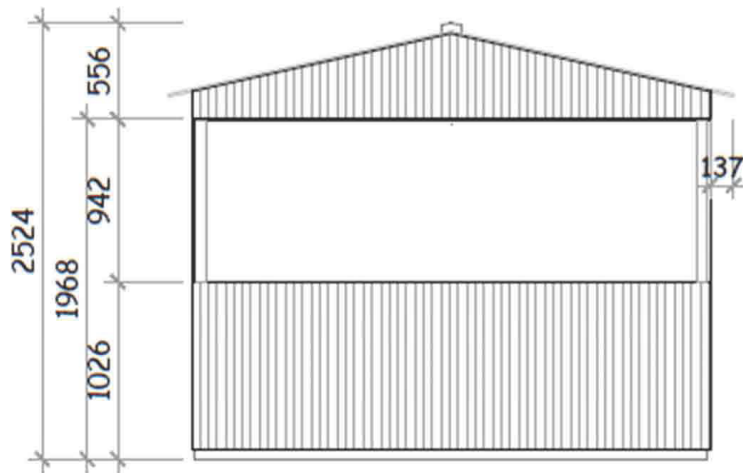
Attention il n'est pas possible d'enlever la face avant des chalets

Dimensions:

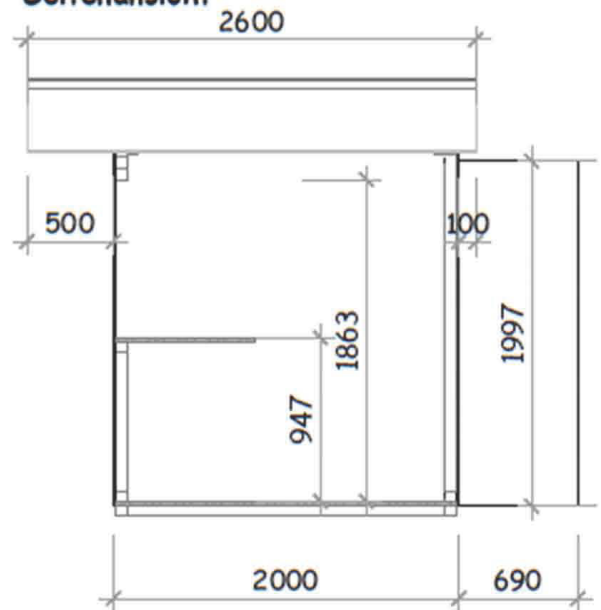
- Longueur: 300 cm
- Largeur: 200 cm
- Hauteur: 199.7 cm / 252.4 cm



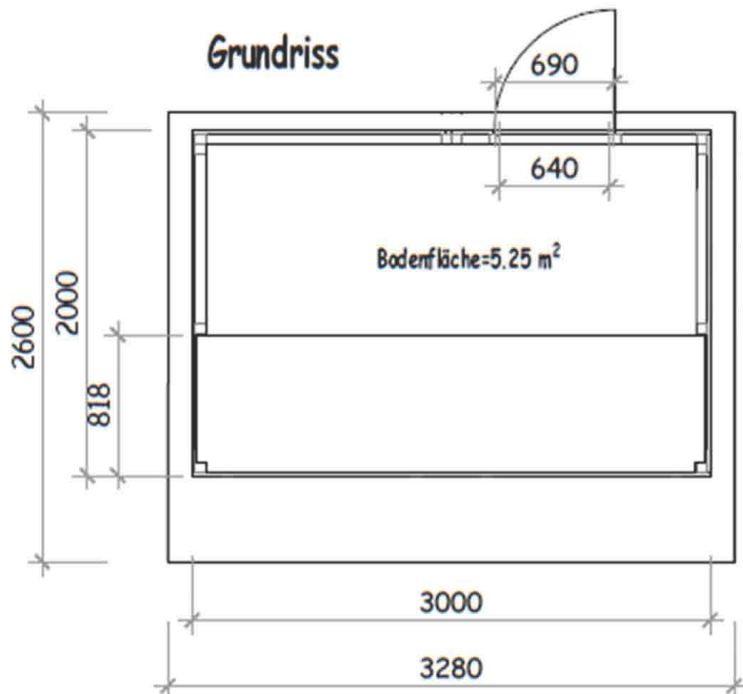
Frontansicht



Seitenansicht



Grundriss



9. SWISS CHEESE AWARDS 2014 - Rapperswil-Jona

Emplacement

Une carte détaillée de la manifestation et de votre emplacement vous parviendra avec votre confirmation de réservation.

Inscription

L'organisateur se donne le droit d'attribuer les chalets selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Participants admis :

- Fromageries et commerces de fromage
- Villes et régions membres de l'association « Le fromage, lien entre les villes d'Europe »
- Personnes faisant le commerce de leurs propres produits laitiers et fromagers
- Organisations cantonales de promotion des produits régionaux
- Exploitations laitières, fromagères et agricoles en rapport avec l'économie fromagère

Emplacement du stand

L'organisateur attribue les places après avoir reçu les inscriptions.

L'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions.

Ouverture du marché

Vendredi, de 11h00 à 17h00

Samedi, de 09h00 à 17h00

Dimanche, de 9h00 à 17h00

Les heures d'ouvertures et de fermetures doivent impérativement être respectées.

Vente

La dégustation d'autres produits typiques de la région est autorisée, mais seules les spécialités fromagères peuvent être vendues.

Vente exclusivement dans les chalets à fromage. Stands individuels et stands mobiles interdits ! La vente et la dégustation de spécialités fromagères comme des gâteaux au fromage, des croûtes au fromage, la raclette, la fondue, etc. sont soumises à autorisation. (Demande auprès de cheese-festival, Fabian Süess)

Le débit de boissons ainsi que des activités de restauration sont interdits.

Commerce de denrées alimentaires

Les dispositions cantonales et les prescriptions du droit sur les denrées alimentaires s'appliquent.

Installation

A partir du jeudi 23 octobre 2014, dès 15h00.

Veillez noter que votre chalet doit être installé et desservi à partir du vendredi 24 octobre 2014 à 10h45.

Indications techniques concernant les chalets / Prix

Chalet: longueur: 300 cm; largeur: 200 cm; hauteur: 199 / 252 cm (CHF 650.—, 8.0% TVA excl.)

Est compris dans le prix: Raccordement électrique 230 V, place en entrepôt ½ palette CFF et station de lavage.

Raccordement 230 V (veuillez apporter une rallonge électrique afin de pouvoir vous raccorder à la borne électrique)

Éclairage: Les chalets sont loués sans éclairage. L'éclairage doit être installé par le tenancier.

Décoration: la décoration de l'intérieur du chalet est l'affaire des participants.

Les chalets sont loués sans mobilier intérieur (les participants doivent apporter leurs propres tables et tablaris intérieurs).

Indications extérieures apposées sur la face avant du chalet

L'organisateur met à disposition de chaque tenancier un panneau avec drapeau cantonal, nom et provenance, (pour ces besoins veuillez compléter le point 2. sur la feuille d'inscription du marché du fromage, ligne inscription sur le chalet. Ces panneaux sont tous identiques, il est interdit d'y mettre des autocollants de les recouvrir partiellement ou complètement).

Le matériel supplémentaire suivant peut être loué séparément

Des armoires frigorifiques pour la gastronomie peuvent être louées. Du fait qu'il n'est pas possible d'enlever la face avant du chalet l'organisateur renonce à louer des bahuts frigorifiques.

Propre matériel

Les participants doivent organiser et apporter tout le matériel nécessaire à la vente de leurs produits.

Possibilité de nettoyage

Une laverie centrale sera installée à proximité immédiate.

Entrepôt provisoire pour le fromage

Un conteneur frigorifique est prévu à proximité pour l'entreposage provisoire du fromage. Une personne s'occupera de la desserte de ce conteneur. Les participants doivent transporter eux-mêmes le fromage du local frigorifique vers le chalet.

Déchets

Dans des sacs à poubelle, ceux-ci doivent être déposés dans les containers appropriés par le tenancier lui-même. Une carte détaillée avec les différents emplacements des containers vous parviendra avec votre confirmation de réservation.

Transport et logistique

Les frais sont à la charge des participants qui en assument aussi la responsabilité. Un entrepôt frigorifique est à disposition au marché du fromage.

Responsabilité

L'exploitant du chalet est responsable des dommages aux personnes et aux choses découlant de l'exploitation du chalet.

Caractère obligatoire

En s'inscrivant par écrit, les participants déclarent accepter les directives et les dispositions arrêtées par l'organisateur.

Particularités

L'inscription au marché de fromage de Rapperswil-Jona se fait auprès de FROMARTE. Le marché de fromage et le programme cadre est organisé par l'organisation cheese-festival. Après votre inscription vous recevrez les informations nécessaires par l'office de coordination de cheese-festival. En cas de questions sur le marché vous pouvez directement vous adresser à Monsieur Fabian Süess, (Tél.: 041 925 80 33, e-mail: fabian.sueess@luzernerbauern.ch). Plus d'informations sur la fête du fromage sur le site internet: www.cheese-festival.ch.

Délai d'inscription: Au plus tard jusqu'au 30 août 2014, au moyen du bulletin d'inscription.